

1743

LE CHEF

DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 18 octobre 1982

Pour séance du Conseil fédéral  
du mercredi 20 octobre 1982CONFIDENTIEL

20 octobre 1982

Note au Conseil fédéral

Visite du Ministre des Affaires étrangères de la République  
Islamique de l'Iran, le Dr Aliakbar Velayati, le 9 octobre 1982,  
à Berne

Département des affaires étrangères. Note du 18 octobre 1982  
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

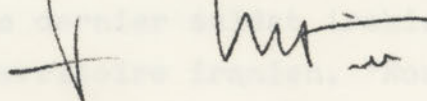
d é c i d e :

Il est pris acte de la note du département des affaires étrangères  
du 18 octobre 1982.

Extrait du procès-verbal:

- EPA 6 pour exécution

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,




## LE CHEF

DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 18 octobre 1982

Pour séance du Conseil fédéral  
du mercredi 20 octobre 1982CONFIDENTIELNote au Conseil fédéral

Visite du Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique de l'Iran, le Dr Aliakbar Velayati, le 9 octobre 1982, à Berne.

De passage en Suisse, en route pour New-York où il se rendait à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Dr. Velayati (V) a exprimé le désir d'être reçu à Berne. L'entretien a eu lieu dans mon bureau, le 9.10.82; il s'est déroulé dans une atmosphère constructive.

Il est intéressant de noter que V, dans le conflit qui oppose son pays à l'Irak, n'a cité qu'une seule condition pour que cessent les hostilités et que s'engagent des conversations de paix avec les Irakiens : que le dernier soldat irakien ait quitté le dernier "pouce" du territoire iranien. "Nous continuerons la guerre jusqu'à ce que l'ennemi quitte notre territoire et avant cela, nous ne ferons pas la moindre concession envers l'Irak". V n'a pas fait état des conditions que Téhéran exige habituellement : paiement d'énormes dommages de guerre et démission de Saddam Hussein.

En politique étrangère, V a rappelé la position de son gouvernement qui ne veut être ni de l'Est, ni de l'Ouest et qui prône un non-alignement total. Les Iraniens, a ajouté V, condamnent les agressions d'où qu'elles viennent, qu'elles soient le fait des Soviétiques ou des Américains. Dans ce contexte V a relevé que l'Iran n'a pas participé à la conférence sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Genève, dans le cadre des Nations Unies, estimant que le peuple afghan n'y était pas représenté et que



- 2 -

la conférence n'avait alors pas vraiment de raison d'être.

Sur le plan bilatéral, V a affirmé que son gouvernement tient à maintenir de bonnes relations avec la Suisse et, si possible, souhaite les développer. Téhéran, selon V, comprend parfaitement notre rôle de puissance protectrice que nous exerçons dans son pays pour l'Afrique du Sud et les Etats-Unis et que nous assumons, pour son gouvernement, en Afrique du Sud, en Israël et en Egypte. V nous remercie pour tout ce que nous avons fait et ferons dans le cadre de nos mandats; à titre d'exemple, il a cité notre intervention pour ramener, dans les délais les plus brefs, l'avion militaire iranien qui avait été détourné sur le Caire.

J'ai, quant à moi, évoqué la préoccupation de notre opinion publique au sujet de la situation des droits de l'homme en Iran. J'ai souligné le rôle du CICR et les obligations qui découlent des Conventions de Genève pour les puissances en conflit; j'ai prié mon interlocuteur de faciliter la tâche du CICR en faveur des prisonniers de guerre, dont le nombre s'élève à 45'000 prisonniers irakiens en Iran et 5'000 prisonniers iraniens en Irak. J'ai demandé à V d'accorder le meilleur des accueils à M. Hocke, directeur des opérations du CICR, qui séjourne cette semaine à Téhéran; il doit y rencontrer, entre autres, le Président de la République, le Président du Parlement et V lui-même. J'ai rappelé, dans le conflit Iran-Irak, la disponibilité de la Suisse en matière de bons offices.

Quant au domaine économique, V a précisé, pour renforcer nos relations, qu'il fondait des espoirs dans l'échange de marchandises, l'achat d'hydrocarbures et l'apport de technologie de la part de la Suisse. M. l'Ambassadeur von Tscharnier, quant à lui, a exprimé le souhait que certains problèmes du contentieux

./.



- 3 - 20. Oktober 1982

**Ausgeteilt**

An den Bundesrat

Amt für Bundesbauten

puissent trouver rapidement une solution négociée. Il a cité le cas des sociétés MOBAG (construction de 6'000 appartements, somme réclamée : 250'000 mio de francs suisses) et LOSINGER (deux barrages; somme en litige de 50'000 mio de francs suisses). Il fut décidé qu'une mission exploratoire pourrait être envoyée à Téhéran afin, d'une part, de réanimer la commission mixte qui ne s'est plus réunie depuis 5 ans et, d'autre part, de relancer nos échanges économiques et commerciaux.

Vorverschlebung von Mietvertragsauflösungen, Sicherheitsmassnahmen in ausländischen Vertretungen und stark zunehmenden Installationen für EDV-Applikationen und Schreibautomaten.



Pierre Aubert

Dépenses plus élevées que dues à la résiliation anticipée de baux à loyer, à des mesures de sécurité dans des missions diplomatiques à l'étranger et à un fort accroissement des installations pour des applications de l'informatique et de machines à écrire automatiques.

übliche Begründung siehe Folgeblätter

Mitbericht

Erventanden

Eldg. Finanzdepartement



- 8. OKT. 1982

(Antragstellendes Departement)

BIDG. DEPARTEMENT DES INNERN



Ben, des 1. Oktober 1982

Protokollausszug an:

- SDI 5 zum Vollzug
- SPD 7 zur Kenntnis
- KPK 2 " "
- FisDel 13 " "

Obiges Kreditbegehren wird antragsgemäss bewilligt.

Für genehmigen Auszug,  
der Protokollführer

